Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Présentation de la Sûreté du Québec

Pièce: Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées					
Lieu/Partie: 2 Partie - Regina					
Témoin: Paul Charbonneau					
Introduite par: Bernard Jacob					
Infos: PUZPUZPUYOI					
JUN 2 8 2018					
Intiales	I/D		Pièce no.		
67			117		
/			I I		

Plan de la présentation

- Partie 1 : Présentation générale de la Sûreté du Québec
- Partie 2 : Sûreté du Québec en milieu autochtone
- Partie 3 : Bureau des affaires autochtones et liaison autochtone
- Partie 4 : Poste de police communautaire mixte autochtone
- Partie 5 : Session de sensibilisation aux réalités autochtones
- Partie 6 : Comité VOIE (Comité de Vérification et d'Observation Intersectoriel des Enquêtes en matière d'agression sexuelle)
- Partie 7 : Assistance aux victimes

Partie 1

Présentation générale de la Sûreté du Québec

Mission et Compétence

- Maintenir la paix et l'ordre public;
- Prévenir et réprimer le crime;
- Préserver la vie, la sécurité et les droits et libertés des personnes et la protection de leurs biens;
- Prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec;
- Prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers.

La mission et la compétence de la Sûreté du Québec sont édictées dans la Loi sur la police.

Vision

Chef de file dans le domaine policier, la Sûreté du Québec est une organisation performante et dynamique.

L'engagement et l'expertise de ses membres, policiers et civils, permettent d'améliorer continuellement la sécurité publique, et ce, en collaboration avec les citoyens, les élus et l'ensemble des partenaires de sécurité publique.

Valeurs

- Service : Nous sommes animés par la volonté de nous dépasser afin de répondre aux attentes des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues. Il est fondamental pour notre personnel policier et civil de servir, d'aider et d'être utile et disponible.
- Professionnalisme: Nous agissons selon les règles de l'art dans toutes nos interventions. Être à l'écoute, s'adapter au changement et se développer continuellement sont les composantes primordiales de notre professionnalisme.

Valeurs

- Respect : Nous manifestons de la considération à l'égard des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues dans l'exercice de nos fonctions. Nous respectons la dignité et les droits des personnes ainsi que les valeurs démocratiques et individuelles.
- Intégrité: Nous tenons compte de l'intérêt public ainsi que les valeurs et les normes de notre institution dans toutes les décisions concernant les citoyens, nos partenaires et nos collègues. Notre comportement vise à préserver la confiance des citoyens à l'égard de notre institution.

Effectifs et Budget

- Au 31 mars 2018 :
 - 7 679 effectifs en place dont :
 - 5 468 policiers
 - 2 211 employés civils réguliers et occasionnels
- Budget:
 - 1 018,7 M\$ dont
 - 776,7 M\$ en rémunération
 - 242,0 M\$ en fonctionnement

Territoire desservi

- La Sûreté dessert :
 - 1 042 municipalités réparties dans 86 MRC;
 - Plus de 2,5 millions de citoyens;
 - Un territoire couvrant près de 1,2 million de km²;
 - 107 956 km de routes.
- Le territoire desservi par la Sûreté est divisé en quatre districts :
 - District Nord
 - District Sud
 - District Est
 - District Ouest



Niveaux de service

- La Loi sur la police prévoit qu'un corps de police municipal doit offrir un niveau de service. Il y en a 6 au total.
- Les niveaux de service sont établis en fonction de la population que le corps de police dessert.
- Chaque niveau de service correspond à une liste d'activités policières à réaliser.
- Chaque niveau comprend les services des niveaux inférieurs. Ainsi, un corps de police municipal de niveau 4 doit rendre les services de niveaux 1, 2, 3 et 4.
- Corps de police national, la Sûreté du Québec est le seul corps de police de niveau 6.

Niveaux de service

- La Sûreté du Québec offre les services des niveaux supérieurs à ceux requis.
- La Sûreté du Québec offre les services du niveau requis lorsque le corps de police municipal n'est pas en mesure de les offrir.
- Les corps de police autochtones ne sont pas tenus d'offrir un niveau de services. Leurs obligations sont prévues dans le cadre d'ententes tripartites ou d'ententes de financement. La Sûreté du Québec offre donc les services que les corps de police autochtones ne sont pas en mesure d'offrir.

Demandes d'assistance adressées au Centre de vigie et de coordination opérationnelle de la Sûreté du Québec

Structure organisationnelle



Direction générale

Communications, services juridiques

Voir annexe 1 : Organigramme



Grande fonction de la surveillance du territoire

- 4 districts territoriaux (Nord, Sud, Est et Ouest), mesures d'urgence et soutien au territoire



Grande fonction de l'administration

- Ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles



Grande fonction des enquêtes criminelles

- Enquêtes criminelles, services spécialisés en enquête et normes professionnelles

Partie 2

Sûreté du Québec en milieu autochtone

Desserte policière des communautés

- 55 communautés au Québec
- 44 communautés desservies par un corps policier autochtone
- 22 corps policiers autochtones
- 11 communautés desservies par la Sûreté du Québec

Cadre de référence

Axes d'intervention

- Consolider notre rôle de police nationale en exerçant notre leadership en matière autochtone.
- Soutenir et travailler en partenariat avec les communautés et les corps de police autochtones.
- Maintenir une vigie et assurer le développement des connaissances et des compétences en matière de relations autochtones.

Cadre de référence

Grands principes

- Développer des liens de confiance et des partenariats reconnus par les autochtones.
- Assurer une présence régulière dans les communautés.
- Favoriser le partage d'information au sein de l'organisation et faciliter la coopération entre les unités œuvrant en milieu autochtone.
- Maintenir une communication régulière avec les partenaires autochtones et non autochtones.

Partage des responsabilités à l'interne de la Sûreté

- La coordination opérationnelle relève de la Direction des mesures d'urgence.
- La coordination stratégique relève du Bureau des affaires autochtones.

La Sûreté assure une présence dans le Nord québécois avec l'ouverture d'un premier poste à Fort Chimo	1961		
La Sûreté reçoit le mandat d'organiser et de développer les services policiers cris et inuits		Convention de la Baie-James et du Nord québécois	
La Sûreté nomine un officier à titre de conseiller en police autochtone			
La Sûreté se repositionne dans ses relations avec les communautés autochtones		Crise du saumon à Restigouche	
La Sûreté diffuse une première Session de sensibilisation aux réalités autochtones auprès de ses membres			
	1990	Crise d'Oka	
La Sûreté assure la liaison auprès des corps de police autochtones et	1991	Politique sur la police des Premières nations	
répond à des demandes d'assistance		Crise d'Ipperwash et dépôt du rapport Gilbert	
La Sûreté intègre les recommandations du rapport Gilbert à ses interventions en milieu autochtone			
		Dépôt du rapport Linden	
La Sûreté révise son approche en liaison autochtone à la suite d'une tournée des nations et adopte l'Approche de partenariat avec les communautés autochtones			
		Conflit Norfolk	
La Sûreté centralise la gestion de la liaison autochtone et redéploie ses effectifs en fonction des nations		Événements survenus à Val d'Or	
La Sûreté crée le Bureau des affaires autochtones	2016		
La Sûreté crée le poste de police communautaire mixte autochtone		Voir annexe 2 : Ligne du temps	

Partie 3

Bureau des affaires autochtones et liaison autochtone

Mandat du Bureau des affaires autochtones

- Assurer les liens de partenariat entre les Autochtones et la Sûreté, que ces derniers aient recours à leur propre corps de police ou qu'ils soient desservis par la Sûreté, notamment par le biais d'agents de liaison autochtone établis à l'échelle de la province.
- Agir de manière à ce que toutes les unités soient impliquées de façon cohérente et puissent interagir de façon intégrée auprès des Autochtones et de leurs organisations policières.

Responsabilités

- Conseiller la Grande fonction de la surveillance du territoire sur les enjeux de sécurité publique en milieu autochtone ainsi que sur les orientations à caractère stratégique en matière de relations avec les Autochtones.
- Conseiller l'ensemble des unités de la Sûreté dans les dossiers stratégiques et événements opérationnels en milieu autochtone.
- Agir comme facilitateur lors d'interventions.
- Contribuer à la vigie en milieu autochtone de façon à cerner les enjeux susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité publique.

Responsabilités

- **Définir et diffuser des orientations** en matière de relations avec les Autochtones.
- Contribuer à la sensibilisation et à la formation des policiers appelés à œuvrer en milieu autochtone.
- Soutenir et accompagner les corps de police autochtones qui en manifestent le besoin dans la réalisation de leur mission.
- Assurer les relations de partenariat avec les Autochtones et leurs organisations policières et interagir avec les organismes nationaux, régionaux et locaux reconnus par ces derniers.

Défis récents

- Uniformiser les services offerts en liaison autochtone à l'échelle de la province et au sein d'une même Nation.
- Répartir plus stratégiquement les agents de liaison autochtone en fonction des besoins locaux (poste MRC).
- Répartir plus stratégiquement les agents de liaison autochtone leur permettant de se relayer entre eux en cas d'événements majeurs.

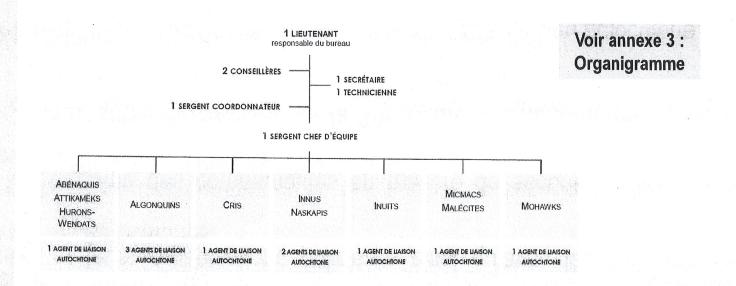
Centraliser la gestion de la liaison autochtone

Défis récents

- Faciliter l'identification du répondant en liaison autochtone pour les Nations et les corps de police autochtones.
- Permettre à l'agent de liaison autochtone d'acquérir des connaissances approfondies sur les enjeux et us et coutumes des Nations qu'il dessert.

Répartir les agents de liaison autochtone en fonction des Nations

Organigramme



Deux postes d'agent de liaison autochtone en milieu urbain sont en voie d'être dotés, à Roberval et à Joliette.

Rôle et mandat des agents de liaison

- Développer et maintenir des liens avec les membres élus et non élus des communautés et leurs organisations policières ainsi qu'avec les organisations reconnues par les Autochtones.
- Identifier les besoins des communautés en matière de sécurité publique et y répondre par des solutions ou programmes adaptés.
- Offrir aux communautés desservies par la Sûreté une rétroaction des services offerts.
- Promouvoir l'instauration de Comité de sécurité publique en milieu autochtone.
- Conseiller les responsables des Districts et orienter leurs actions en milieu autochtone.

Rôle et mandat des agents de liaison

- Agir comme facilitateur dans le cadre opérationnel.
- Offrir de l'accompagnement aux membres des postes MRC appelés à intervenir en milieu autochtone.
- Diffuser des Sessions de sensibilisation aux réalités autochtones aux officiers et membres appelés à œuvrer en milieu autochtone.
- Participer à l'élaboration de protocoles opérationnels en milieu autochtone avec les directeurs des corps de police autochtones.

Liaison autochtone

L'agent de liaison autochtone a un rôle prépondérant avant, pendant et après un conflit.

Avant:

- il anticipe les problématiques susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité publique; et
- il conseille ses supérieurs sur les actions à privilégier en préparation au conflit.

Pendant :

- il identifie les interlocuteurs influents capables d'aider à apaiser les tensions;
- il explique le rôle et les interventions de la Sûreté aux membres des communautés afin d'éviter les malentendus et les rassurer;
- il encourage et oriente le dialogue.

Après :

- il contribue à maintenir ou, selon le cas, à rétablir les relations avec les communautés et leurs organisations policières;
- il peut réaliser des mises au point par rapport aux interventions effectuées durant les événements et une évaluation commune des actions à poser pour reprendre sur une nouvelle base avec les communautés.

Partie 4

Poste de police communautaire mixte autochtone

ELANGED NEW CONTROL OF DELEGATION OF THE PROPERTY OF THE PROPE

L'ESTANTIMENTALISME CALCANIA CON CONTRA L'ESTANTIC DE LA CONTRA L'ESTANTIC DE L'ESTANTIC DE

Description

- Les effectifs de patrouille du poste sont constitués de dix agents allochtones et de six agents, membres de la Nation Métis Québec.
- Le local prévu pour accueillir le personnel est fonctionnel depuis février 2017.
- Le poste est dirigé par un officier de la Sûreté, secondé par une adjointe civile autochtone, membre de la Première Nation Abitibiwinni de Pikogan.
- Les interventions des policiers auprès des clientèles vulnérables sont soutenues par trois intervenants communautaires et une infirmière, employés du Centre intégré de la Santé et des Services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Mandat

- Assurer la paix publique.
- Intervenir auprès de la clientèle autochtone en position de vulnérabilité momentanée ou permanente de Val-d'Or.
- Participer activement au rapprochement des citoyens dans l'objectif de trouver des solutions alternatives qui correspondent aux valeurs et à la culture du peuple autochtone ainsi qu'à la population de Val-d'Or et ce, dans le respect des lois actuelles.

ÉMIPIC

- ÉMIPIC : Équipe mixte en itinérance Police Intervenants communautaires
- Intervenir en deuxième ligne des policiers de la MRC Vallée-de-l'Or lorsqu'une situation implique une personne vulnérable, intoxiquée et/ou itinérante avec risques pour elle-même.
- Aider à désamorcer certaines interventions par une approche communautaire adaptée et intégrée.
- Le cas échéant, prendre le relais dans certaines situations qui impliquent la référence à des ressources spécialisées autres que celles du système judiciaire.
- Patrouiller les secteurs névralgiques de Val-d'Or afin de prévenir et intervenir avec la clientèle susceptible de créer des situations potentiellement répréhensibles.

Fondements de la police de proximité

- La présence familière des policiers
- La qualité du service au citoyen
- Le partenariat avec la population
- La consultation de la clientèle
- La résolution de problèmes

Partie 5

Session de sensibilisation aux réalités autochtones

Formation en matière autochtone

- Session de sensibilisation aux réalités autochtones (2 jours) :
 - Première journée animée par un formateur externe issu d'une communauté autochtone;
 - Organisation sociale, politique et territoriale des peuples autochtones du Québec avant la colonisation;
 - Organisation sociale, politique et territoriale de ces peuples après la colonisation;
 - Conséquences de la Loi sur les Indiens et des pensionnats sur l'organisation sociale, politique et territoriale des communautés autochtones ainsi que sur les conditions de vie actuelles des Autochtones;
 - Principales notions de la culture (et de la spiritualité) autochtones;
 - Principaux préjugés culturels entretenus à l'égard des peuples autochtones;
 - Perspectives d'avenir et enjeux.

Formation en matière autochtone

Session de sensibilisation aux réalités autochtones (2 jours) :

- Deuxième journée animée par des intervenants internes;
 - Survol historique
 - Nations et communautés autochtones
 - Corps de police autochtone et desserte policière au Québec
 - Mandat de la Sûreté du Québec
 - Application des lois en milieu autochtone
 - Événements clés
 - Pratiques gagnantes
 - Liaison autochtone et Bureau des affaires autochtones

Partie 6

Comité VOIE

(Comité de Vérification et d'Observation Intersectoriel des Enquêtes en matière d'agression sexuelle)

Comité

- Annonce de la création du comité faite en décembre 2017.
- Coordonné par la Sûreté du Québec, ce comité compte sur la collaboration de divers organismes issus des milieux publics et communautaires afin de procéder à la révision de dossiers de la Sûreté du Québec clos comme étant non fondés ou non solutionnés.

Mandat du comité

Examiner le traitement de dossiers d'agression sexuelle enquêtés par la Sûreté du Québec et classés non fondés ou non solutionnés. Il doit s'agir de dossiers clos (enquête terminée) et pour lesquels aucune accusation n'a été portée.

Objectifs du comité

- Les révisions effectuées visent à s'assurer que les dossiers ciblés ont bénéficié d'un traitement optimal; c'est-à-dire que tout a été mis en œuvre lors de l'enquête et que les droits de la victime ont été respectés.
- En fonction de leur expertise et connaissances respectives, les membres du comité examinent notamment les actions posées en enquête, le suivi effectué auprès des victimes, le support apporté, etc.
- Ultimement, les recommandations permettront d'identifier les meilleures pratiques en matière de traitement des dossiers d'agression sexuelle.

Façons dont les dossiers sont ciblés

1. Dossiers non fondés ou non solutionnés ayant fait l'objet d'une demande de révision par une victime;

Le modèle proposé par la Sûreté se veut une seconde VOIE pour les victimes d'agression sexuelle; celles-ci pouvant désormais demander une révision de leur dossier par un comité composé d'organismes voués aux droits des victimes.

2. Dossiers non fondés choisis par le comité;

En plus des demandes de révisions adressées par les victimes, le comité VOIE peut également réviser des dossiers sélectionnés de façon aléatoire. Le nombre de dossiers à réviser peut varier selon les besoins du comité et certains critères peuvent être considérés afin d'assurer une représentativité optimale (territoire, communautés, enfants, etc.).

Partie 7

Assistance aux victimes

Module d'assistance aux victimes

- Depuis 2008, la Sûreté dispose d'une structure de coordination dédiée à l'assistance aux victimes d'actes criminels : le Module d'assistance aux victimes (MAV).
- Il a pour mission de fournir une assistance, une expertise et un soutien aux policiers dans le cadre de leurs interventions auprès des victimes d'actes criminels.
- Pour ce faire, il élabore et met à la disposition des policiers de la Sûreté différents guides et outils encadrant les meilleures pratiques en la matière.

Système de référence policière

- Depuis 2015-2016, la Sûreté détient des ententes avec plusieurs Centres d'aides aux victimes d'actes criminels (CAVAC) au Québec dans le cadre d'un système de référence policière. Grâce à ces partenariats, 17 intervenants des CAVAC œuvrent au sein de différents postes de la Sûreté, favorisant ainsi une prise en charge rapide des victimes sur le plan psychosocial par des ressources qualifiées.
- Au cours de l'année 2017, ce sont plus de 23 000 personnes qui ont été référées au CAVAC, dont plusieurs ont bénéficié de services d'aide appropriés.

Chiens de soutien

- A l'issue d'un partenariat avec la Fondation Mira, la Sûreté a acquis en février 2017 deux chiens de soutien en enquête afin d'apporter support et réconfort aux victimes de crime graves, violents et à caractère sexuel.
- Ces chiens interviennent notamment lors de l'entrevue d'une victime ou d'un témoin vulnérable, lors de leur témoignage à la Cour ou encore en soutien aux proches d'une personne décédée dans des circonstances tragiques ou hors du commun.
- Au cours de l'année 2017, les chiens de soutien ont été utilisés à plusieurs reprises dans le cadre d'entrevue auprès d'enfants victimes de crimes graves, violents ou à caractère sexuel.

Enjeux à venir en matière autochtone

Déplacements de la population autochtone vers les milieux urbains

Bientôt deux nouveaux postes d'agents de liaison dans les milieux urbains.

Desserte policière

- Support aux corps de police autochtones allant jusqu'à la desserte complète à certains endroits;
- Soutien à la patrouille et à la gendarmerie lors d'événements d'envergure.

Lutte aux stupéfiants

- Support aux corps de police autochtones;
- Activité couverte lors de la desserte complète.

Crimes contre la personne

- Support aux corps de police autochtones sur demande;
- Activité couverte lors de la desserte complète.